



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## offices d'intervention

Question écrite n° 8889

### Texte de la question

M. Daniel Paul appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les conséquences de la réduction de 56 % du budget 2003 de l'ONIFLHOR (Office des fruits et légumes, de l'horticulture et de la pomme de terre). Certes, cette filière de nos activités agricoles reste une des moins consommatrices de crédits publics, alors qu'elle emploie un nombre considérable de salariés. Pour autant, le maintien des moyens d'action nationaux est tout à fait indispensable : face à l'effet de l'ouverture des frontières et de l'abandon rapide de la préférence communautaire ; face aux aléas climatiques et conjoncturels qui fragilisent toujours un peu plus les producteurs et les entreprises ; pour accompagner les efforts d'organisation et de restructuration engagés par la filière « fruits et légumes » en France. Les professionnels concernés s'élèvent contre cette brutale régression du budget de l'ONIFLHOR. Leur inquiétude est légitime. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de corriger cette décision injustifiée et de rétablir un budget 2003 au moins égal à celui de 2002.

### Texte de la réponse

Le budget du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales connaît, pour 2003, une augmentation globale de 0,9 %, augmentation qui doit être appréciée à l'aune d'un contexte budgétaire global difficile, et de la nécessité d'honorer des engagements antérieurs, inhérents notamment aux contrats territoriaux d'exploitation. En premier lieu, les arbitrages budgétaires ont conduit le ministre à opérer une réfaction de 15 % du budget global consacré aux différents offices et à proposer une méthode uniforme de hiérarchisation des priorités privilégiant, notamment, les contreparties obligatoires pour mobiliser les concours européens, les montants inscrits dans les contrats État-Régions, et le financement de la TVA sur les aides aux produits transformés. Cette méthode de répartition a effectivement eu des conséquences plus importantes sur les budgets des offices qui comprennent une part importante de financements nationaux - l'OFIVAL et l'ONIFLHOR - mais a été présentée, en toute transparence, aux organisations professionnelles représentatives et au conseil supérieur d'orientation de l'agriculture (CSO). En second lieu, le directeur de l'office et ses autorités de tutelle ont, à l'intérieur de l'enveloppe impartie, préparé une maquette budgétaire privilégiant le financement des actions qui : soit bénéficiaient d'un large consensus professionnel, telles l'organisation économique, la promotion, la communication, l'expérimentation, la connaissance des marchés ; soit relevaient d'engagements anciens non honorés, tels que la lutte contre la Sharka. Les moyens affectés aux actions collectives ont ainsi été maintenus à un niveau voisin de celui de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de 2002. En contrepartie, les moyens attribués à d'autres actions ont diminué et des sources de financement diversifiées doivent pouvoir être explorées. Enfin, les remarques de la commission de l'Union européenne contre la France ne permettaient pas au Gouvernement d'inscrire à l'EPRD de 2003 des crédits dédiés à la gestion de crises conjoncturelles. Les services travaillent actuellement à l'examen de mécanismes qui pourraient être mis en oeuvre dans le cadre de la réglementation communautaire. Le ministère a demandé aux organisations professionnelles spécialisées des secteurs des fruits et les légumes de lui adresser leurs propositions afin de bâtir ensemble, le plus rapidement possible, les mesures les plus adaptées aux spécificités de ces productions.

## Données clés

**Auteur** : [M. Daniel Paul](#)

**Circonscription** : Seine-Maritime (8<sup>e</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 8889

**Rubrique** : Agriculture

**Ministère interrogé** : agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 décembre 2002, page 4879

**Réponse publiée le** : 24 novembre 2003, page 8940